



Caution solidaire pour un fonds de commerce

Par **mady**, le **28/01/2009** à **10:47**

Bonjour,

En 2001, avec mon ex mari(divorcé en octobre 2007) nous avons acheté un fonds de commerce, je me suis portée caution solidaire. Ce fonds de commerce a été mis en liquidation judiciaire en novembre 2005, depuis il y a cloture du jugement avec effacement des dettes, sauf pour la caution.

Depuis j'ai été obligée de faire un dossier de surendettement à cause de cette caution , mon ex ne paye rien. Je voudrais savoir s'il n'existe pas une loi qui efface la caution(après cloture de jugement et effacement des dettes) quand cela concerne le conjoint.